**Transfert de siège social**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification.

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.

- 1 exemplaire original de la liste des sièges sociaux antérieurs

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

**Pour le local et fonds de commerce**

Création

- Si activité domiciliée au domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation..."

ou

- Copie du bail commercial,

ou

- Copie du droit au bail,

ou

- Autorisation du propriétaire + copie de sa taxe foncière ou acte notarié,

ou

- Contrat de domiciliation (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Attention : quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi au nom de la société

Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

Location-gérance

- Copie du contrat de location gérance,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

Donation

- Copie de l'acte de donation.

Apport

- Copie de l'acte d'apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

- Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d'autres pièces seront à fournir

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

-Transfert dans le même ressort : 195,38 € - 79,38 € si EURL

-Transfert depuis un Greffe extérieur : 230,56 € - 87,56 si EURL

- Transfert avec maintien d'activité dans l'ancien Greffe : 265,77 € - 122,77 si EURL